

FORMATION COACH VELO SANTE

Besançon 2024

La formation Coach Vélo Santé est une formation fédérale proposée par l'Institut National de Formation (INF) de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cette formation est certifiée depuis 2019 par le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF).

❖ PRE-REQUIS :

Outre la possession d'une **licence FFC** et du **PSC1**, les stagiaires doivent être titulaires :

- 1) D'une **carte professionnelle** permettant l'encadrement du cyclisme contre rémunération : DEJEPS du cyclisme (BMX, VTT, cyclisme traditionnel), BPJEPS Activités du Cyclisme, BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT), licence STAPS (« éducation et motricité », « activité physique adaptée et santé », « entraînement sportif »), ...

OU

- 2) Sur projet si vous êtes :

Titulaire d'un **diplôme fédéral** de la FFC (animateur, éducateur ou entraîneur fédéral ou équivalent) ou le niveau Accompagnateur Vélo Bien-Être



<u>PROFESSIONNEL MEDICAL OU PARAMEDICAL</u>
Kinésithérapeute Ergothérapeute Psychomotricien Médecin Infirmier

Exemple : Si vous êtes kinésithérapeute, vous devez réaliser un projet expliquant vos motivations à entrer en formation et vous devez être titulaire d'une formation fédérale FFC

Ce projet est à envoyer à : Laëticia LE CORGUILLE : l.lecorguille@ffc.fr

❖ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de concevoir un projet Cyclisme Santé ;
- Être capable d'encadrer des séances de Cyclisme dans le cadre de la loi du sport sur ordonnance au regard de l'article D-1172-2 du décret 30 décembre 2016 ;
- Faire valider le club en qualité de club labellisé CYCLISME SANTE : PEDALER BIEN-ÊTRE et PEDALER SANTE.

❖ COMPETENCES ACQUISES :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adapté au pratiquant
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

❖ DEROULEMENT ET PROGRAMME DE LA FORMATION :

- 1- Clôture des inscriptions au 18 janvier 2024.
- 2- Visioconférence initiale **obligatoire** de 1h le jeudi 25 janvier 2024 : 14h à 15h.
- 3- Formation à distance du jeudi 25 janvier 2024 au dimanche 17 mars 2024
- 4- Présentiel **obligatoire** de 3 jours : lundi 18 mars 2024 à 13h30 au jeudi 21 mars 2024 à 12h30. La formation aura lieu à Besançon. Le lieu exact vous sera annoncé ultérieurement.

❖ EVALUATION DE LA FORMATION :

- EN DISTANCIEL :
 - QUIZZ sur la plateforme Claroline avant la formation en présentiel
 - Conception d'un projet de Cyclisme Santé
- EN PRESENTIEL :
 - Evaluation sur des mises en situation pratique

❖ MODALITES D'ORGANISATION :

Durée totale : 60h

- Formation à distance (FOAD) : 36h
- Formation en présentiel : 24h

❖ COÛT DE LA FORMATION : 400 €

❖ INCLUS DANS LE TARIF DE FORMATION :

- L'accès à la plateforme Claroline et au 36h de formation à distance
- La participation à une visio-conférence de lancement de la formation et trois journées de formation en présentiel
- 2 déjeuners (19 et 20 mars 2024)
- Un suivi pédagogique individuel et un accompagnement sur le projet cyclisme santé du stagiaire
- Lors de la validation de la formation : fourniture d'un kit du Coach Vélo Santé comprenant :
 - ➔ Un livret « Premiers secours, spécial vélo », des éditions VAGNON en collaboration avec la FFC
 - ➔ Un tee-shirt floqué COACH VELO SANTE
 - ➔ Un livret de formation (récapitulatif des tests, fiches clés, fiches de séance, ...)

❖ **LIEN DE PRE-INSCRIPTION :**

Afin de s'inscrire, vous devez tout d'abord remplir ce formulaire de pré-inscription : [Pré-inscription formation Coach Vélo Santé](#)

- ❖ **CONTACT PEDAGOGIQUE :** Mme Laëticia LE CORGUILLE : l.lecorguille@ffc.fr
- ❖ **CONTACT ADMINISTRATIF :** M. Gérald BIEN-AIME : g.bien-aime@ffc.fr

Promotion limitée à 12 stagiaires.

L'INF se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires est insuffisant ou si le règlement sanitaire l'y oblige (en cas d'annulation : Si vous vous êtes inscrits et avez payé cette formation, vous serez prioritaire sur la prochaine ou nous vous rembourserons à votre convenance).

Pour toute annulation de votre part sans motif valable avant le lancement de la formation (justificatif à fournir) : 100 € seront gardés pour vos frais administratifs.

Pour toute annulation après le lancement de la formation en visioconférence, aucun remboursement ne sera effectué.

